

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

DELIBERATION N° 2021-005

Objet : Attribution de bourses au mérite au bénéfice des étudiants de Master of Science de l'IDEX Université Côte d'Azur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'Education,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, et notamment son article 4 I,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, et notamment son article 44,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-97 du 4 septembre 2020 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation.

Entendu que selon l'article L61.3-2 du Code de l'Education les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou des concours.



Approuve les modalités d'attribution de bourses au mérite au bénéfice des étudiants de Master of Science de l'IDEX Université Côte d'Azur, comme annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 24 voix pour et 7 abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **31**

Fait à Nice, le 28 janvier 2021

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marie DALLOZ

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2021-005**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE :
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

11 FEV. 2021

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Attribution de bourses au mérite (Bourse d'excellence MSc IDEX) au bénéfice des étudiants de Master of Science de l'IDEX Université Côte d'Azur.

Principe :

L'existence même de bourses d'excellence fait partie du cahier des charges de l'IDEX (Action 8) et constitue donc une de ses actions obligatoires soumise à indicateurs pour les formations MSc.

Chez les étudiants, la réussite réside le plus souvent dans la capacité à réaliser son parcours universitaire dans un environnement matériel serein. Encore trop d'étudiants à fort potentiel de réussite doivent se soucier de gagner leur vie en même temps qu'ils suivent les enseignements. Par ailleurs, cette bourse est aussi un moyen d'attirer de très bons profils internationaux et de faire ainsi rayonner Université Côte d'Azur.

Afin d'améliorer notre attractivité, il est prévu de proposer une bourse d'excellence d'un montant maximum de 10 000€ par étudiant et de l'exonérer des frais d'inscription.

Chaque année, le bureau IDEX définira le montant de l'enveloppe globale ainsi que les montants des bourses allouées. Pour l'année 2021-2022, le montant global prévu est de 50 000€ pour 10 bourses maximum.

Conditions :

1. Est éligible à la bourse au mérite tout étudiant.e candidatant à un MSc d'Université Côte d'Azur, en première ou deuxième année.
2. Chaque étudiant devra constituer un dossier indiquant :
 - Ses résultats académiques détaillés incluant au minimum ses deux dernières années d'étude
 - Un CV détaillé et son projet académique/professionnel
 - Une lettre de motivation faisant notamment apparaître en quoi le choix de la formation répond à un projet personnel et professionnel de l'étudiant.
3. L'étudiant.e sélectionné.e recevant une bourse d'excellence IDEX sera également exonéré.e des frais d'inscription pour l'année en cours.
4. La bourse sera délivrée de la façon suivante : une 1^{ère} partie correspondant à la moitié de la bourse sera attribuée au début du 1^{er} semestre, une fois l'étudiant.e inscrit.e. La seconde partie sera versée au début du 2nd semestre, sous réserve d'une participation assidue de l'étudiant.e à la formation.
5. La bourse d'excellence MSc sera accordée pour l'année en cours mais ne fera pas l'objet d'une reconduction automatique. L'étudiant.e devra en refaire le demande et restera soumis.e aux mêmes critères de mérite.
6. Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.
7. Cette bourse n'est pas cumulable avec d'autres bourses d'étude.
8. En cas d'annulation de l'inscription, d'abandon de la formation ou d'absences répétées et injustifiées, le montant versé de la bourse devra être restitué.

Procédure d'attribution :

Un appel à candidature sera lancé sur le site web des MSc et les réseaux de communication associés (Site UCA, Media sociaux UCA, Campus France et autres plateformes, etc.). Les dossiers de candidature seront recueillis par le MSc International Office (MIO) et leur éligibilité sera validée par les porteurs de MSc puis par le bureau IDEX.

Une pré-sélection sera réalisée par les responsables de MSc et le bureau IDEX sera chargé d'opérer la sélection finale des lauréats.

Lorsqu'un.e étudiant.e reçoit une bourse d'excellence sur la 1^{ère} année de MSc, il/elle peut recandidater pour la 2^{nde} année de MSc. Dans ce cas, les porteurs de MSc transmettront un avis sur la base des résultats obtenus, du sérieux et de l'engagement de l'étudiant en 1^{ère} année.

Calendrier :

Les sélections des étudiants candidats à la bourse d'excellence MSc IDEX se feront entre juin et juillet.

Dispositions transitoires pour l'année universitaire 2020 - 2021

L'année universitaire 2020 / 2021 ayant déjà débuté, il convient d'adapter pour cette année les conditions d'attribution prévues par le dispositif général qui s'appliquera à partir de l'année universitaire 2021 /2022.

Conditions:

1. Est éligible à la bourse au mérite tout étudiant.e d'un MSc d'Université Côte d'Azur, en première ou deuxième année.
2. Chaque candidat.e devra constituer un dossier indiquant :
 - Son projet académique/professionnel
 - Ses résultats académiques détaillés incluant au minimum ses deux dernières années d'études
 - Un CV détaillé
3. Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.
4. Cette bourse n'est pas cumulable avec d'autres bourses d'étude.

Procédure d'attribution :

Une pré-sélection sera réalisée par les responsables de MSc et le bureau IDEX sera chargé d'opérer la sélection finale des lauréats.

La bourse d'excellence MSc accordée pour l'année en cours ne fera pas l'objet d'une reconduction automatique. Lorsqu'un.e étudiant.e reçoit une bourse d'excellence pour la 1^{ère} année de MSc, il/elle doit recandidater pour la 2^{nde} année de MSc. Dans ce cas, les porteurs de MSc transmettront un avis sur la base des résultats obtenus, du sérieux et de l'engagement de l'étudiant en 1^{ère} année.

Calendrier :

Les sélections des étudiants candidats à la bourse d'excellence MSc IDEX pour l'année universitaire 2020/2021 se feront dans le courant du mois de février 2021. Les bourses seront ensuite versées aux étudiant.e.s dans les meilleurs délais.